



AQUASUD

CONTRAT D'ABONNEMENT

Complétez et signez ce formulaire pour avoir AQUASUD en allié !




Photo d'identité


INFORMATION IMPORTANTE

Une visite médicale de non contre-indication à la pratique du sport est fortement recommandée !

Nom ; Prénom :

Adresse :

CP ; Ville :  :

Date de naissance :  :

J J M M A A
D D M M Y Y

Pièces à fournir et application à télécharger obligatoirement

- Photo d'identité
- Copie IBAN + BIC (RIB)
- Copie pièce d'identité
- Téléchargez App. 
- Justificatif de domicile (ex.: facture de téléphone)

Formules et tarifs

PASS LIBERTE - 57,90 €

Accès illimité piscine + fitness + wellness
Accès cours Aquagym + Fitness*

PASS FITNESS - 47.90 €

Accès illimité piscine + fitness + wellness

PASS AQUAFORM - 44,90 €

Accès illimité piscine
Accès cours Aquagym*

Les frais d'adhésion 70,00 €, le mois en cours et le bracelet d'accès 6,00 € sont payables le jour de l'inscription au comptant, par carte bancaire ou en espèces !

*selon conditions de réservation des cours

Je certifie l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus.

Date

Signature



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 OBJET DU CONTRAT

Après avoir pris connaissance des prestations proposées, des horaires d'ouvertures de l'établissement, des conditions générales de vente ainsi que des règlements intérieurs applicables aux différents espaces, l'abonné déclare souscrire un contrat d'abonnement nominatif et incessible avec Aquasud lui permettant d'utiliser et de bénéficier des prestations proposées par l'équipement selon la formule choisie et selon le prix indiqué au recto.

2 CONDITIONS D'ACCES

Le présent contrat est conclu après que l'Abonné ait reçu les renseignements relatifs aux activités proposées par Aquasud et après qu'il ait complété et signé le dossier complet d'abonnement. Il devra en outre fournir les documents mentionnés au sein du formulaire d'abonnement et avoir réglé les droits d'adhésion et le mois en cours.

Les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et les règlements intérieurs spécifiques aux activités choisies, constituent le seul cadre des relations juridiques entre l'Abonné et Aquasud.

Dans les meilleurs délais, après la souscription du contrat d'abonnement et son paiement, Aquasud fournit un bracelet à l'Abonné lui permettant l'accès.

Ce bracelet est incessible, intransmissible et strictement personnel.

L'Abonné, muni de son bracelet est autorisé à pénétrer dans les locaux de l'établissement, à en utiliser les installations et le matériel, dans le cadre des horaires d'ouverture affichés sur le site et en fonction de la formule d'abonnement retenue. Une fermeture technique occasionnant la fermeture de l'ensemble de l'établissement aura lieu chaque année sans droit à un remboursement.

S'agissant d'un équipement public, une partie ou la totalité des installations pourra être temporairement inaccessible notamment en cas de manifestations spécifiques telles que des compétitions. Les abonnés seront informés de ces fermetures à l'avance.

3 DUREE ET PRIX

L'abonnement est conclu pour une durée d'un mois renouvelable tous les mois par tacite reconduction. L'abonnement prend effet à compter de l'inscription et du paiement des droits d'adhésion et du mois en cours.

L'abonné aura la faculté de mettre fin à tout moment à la période reconduite moyennant un préavis de 30 jours fin de mois, envoyé par lettre recommandée avec AR à Aquasud.

Le paiement de l'abonnement se fait selon le tarif en vigueur affiché à l'accueil de l'équipement au jour de la souscription. Les tarifs sont fixés par le propriétaire de l'équipement. De ce fait, ils sont susceptibles d'être modifiés moyennant un préavis de 60 jours. Toute interruption du règlement du prix de l'abonnement non justifiée par l'un des motifs évoqués au présent contrat autorisera Aquasud à entamer toute procédure de recouvrement. L'abonnement est matérialisé par un bracelet.

Ce bracelet est incessible, intransmissible et strictement personnel. Si un non-respect de ce point venait à être constaté, Aquasud se réserve le droit de suspendre l'abonnement de manière définitive. En cas de perte ou de vol du bracelet, l'attribution d'un nouveau se fera contre paiement d'un montant de 6 €

4 TRANSFORMATION DE L'ABONNEMENT

Pour toute transformation de votre abonnement, veuillez-vous adresser à l'accueil. L'abonné ne pourra changer d'abonnement, qu'une seule fois par année.

5 MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement de l'abonnement se fera par prélèvements d'avance entre le 5 et 10 de chaque mois.

6 SUSPENSION

L'abonnement pourra être suspendu à la demande de l'Abonné pour des causes tenant à son état de santé ou à sa situation professionnelle.

Ces causes doivent empêcher momentanément (minimum 30 jours et maximum 6 mois) la pratique des activités qu'il a souscrites. L'Abonné devra solliciter la suspension du contrat par courrier recommandé avec AR, dans les 30 jours qui suivent la survenance de la cause, et devra présenter à Aquasud, tout justificatif permettant d'établir le caractère réel et sérieux de sa demande, ainsi que sa bonne foi. La suspension prendra alors effet à compter de son acceptation par Aquasud.

L'abonnement et son paiement seront suspendus à cette date, et ce pendant le délai indiqué. De courtes périodes de maladies ne dispensent pas l'abonné de cotisations.

7 ASSURANCES

Aquasud est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées dans les règlements intérieurs des différents espaces, ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel. Les vestiaires d'Aquasud ne font pas l'objet de surveillance ; l'Abonné ne peut y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers fermant à clef et prévus à cet effet

8 RESILIATION

Résiliation à l'initiative de l'abonné L'abonnement pourra être résilié à la demande de l'Abonné, moyennant un préavis de 30 jours fin de mois envoyé par lettre recommandée avec AR à l'adresse suivante :

Aquasud Differdange SA
1, rue Jeannot Kremer
L-4671 OBERKORN

Les droits d'adhésion restent acquis par Aquasud. En cas de réabonnement à la suite de cette résiliation, de nouveaux droits d'adhésion seront dus.

Résiliation à l'initiative d'Aquasud

L'abonnement pourra être résilié de plein droit par Aquasud après l'envoi d'un courrier recommandé avec AR en cas de non-paiement total ou partiel de l'une des quelconques échéances contractuelles.

L'abonnement pourra être résilié de plein droit par Aquasud immédiatement après constat par deux membres du personnel d'Aquasud ou par un membre du personnel d'Aquasud et deux abonnés pour les motifs suivants :

- en cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement ;
- en cas d'attitude agressive, violente ou contraire aux bonnes mœurs;
- en cas de prêt à toute autre personne de son bracelet.

Cette résiliation sera confirmée par l'envoi d'un courrier recommandé avec AR. Toute résiliation à l'initiative d'Aquasud entraînera l'interdiction d'accès à l'abonné. L'abonné devra alors restituer sa carte d'abonnement.

L'abonnement pourra également être résilié de plein droit par Aquasud :

- lorsque la suspension ou les suspensions cumulées de l'abonnement demandées par l'abonné en vertu de l'article 6 des présentes sont supérieures à 6 mois ;
- en cas de fermeture de l'équipement pour cause de travaux rendant impossible la poursuite du contrat d'abonnement ;
- en cas de force majeure.

Dans ces deux derniers cas, l'abonné se verra rembourser son abonnement au prorata temporis. Aquasud pourra également résilier le contrat moyennant un préavis de

30 jours fin de mois envoyé par lettre recommandée avec AR.

9 RECOMMANDATIONS SANTE – REGLES DE SECURITE ET D'HYGIENE

Aquasud attire l'attention des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques notamment l'aquagym, le fitness, le sauna et le bain de vapeur. Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médicaux susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux). N'oubliez pas de consulter votre médecin avant de pratiquer une activité sportive. L'abonné remet, lors de la création de son abonnement, la fiche de renseignements médicaux, qu'il a certifié sur l'honneur. Aquasud se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses Abonnés et les conditions d'hygiène notamment :

- tenue de bain correcte : maillot ou bikini pour les dames, maillot ou boxer de bain pour les messieurs (bermudas et shorts de bain interdits) ;
- tenue de sport correcte (short, t-shirt et chaussures de sport d'intérieur propres) exigée en salle de fitness ;
- utilisation d'une serviette sur l'ensemble des appareils de musculation, tapis et autres bancs ;
- utilisation d'une serviette sur l'ensemble des bancs des saunas, hammam et salle de repos.

Il est porté à la connaissance de l'abonné que l'utilisation des saunas, bain de vapeur, bain froid et jacuzzi se fait sans maillot de bain. Dans tous les autres espaces de la partie wellness il est prié de porter un peignoir ou de vous envelopper dans une grande serviette. Tout abonné ne respectant pas une ou plusieurs de ces mesures, se verra refuser l'accès aux installations.

10 PORTE MONNAIE ELECTRONIQUE

Votre porte-monnaie vaut l'argent liquide. Veuillez le conserver précieusement. Un remplacement sera effectué en cas de perte ou de vol. Le montant de chargement est de 20 €, 50 € ou 100€. Le porte-monnaie électronique est valable pendant toute la durée de l'abonnement, à partir de la date de chargement et est utilisable en une ou plusieurs fois et ne peut faire l'objet ni d'un change, ni d'un remboursement, ni d'un rendu monnaie.

■ Par cette signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions et informations générales mentionnées ci-dessus.

Date

Signature